



## Procédure de consultation

---

### Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication

#### Révision partielle de l'ordonnance sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages

Avec la présente révision de l'ordonnance sur la chasse, le Conseil fédéral met en œuvre toutes les dispositions modifiées de la loi révisée sur la chasse du 16 décembre 2022. Le projet comprend notamment:

- les interventions humaines sur les espèces protégées, notamment le loup, le castor, le bouquetin
- les mesures de protection des troupeaux
- Prévention et indemnisation des dégâts causés par le gibier
- Aides financières et conseils aux cantons
- Sécurisation des corridors à faune
- Protection des animaux

Date d'ouverture: 27 mars 2024

Date limite: 5 juillet 2024

Le dossier envoyé en consultation ainsi que les autres informations, telles que les personnes de contact, peuvent être consultés à l'adresse suivante:  
[https://fedlex.data.admin.ch/eli/dl/proj/2024/23/cons\\_1](https://fedlex.data.admin.ch/eli/dl/proj/2024/23/cons_1)

3 avril 2024

Chancellerie fédérale

